

« La réglementation dans un quartier informel: Outil de la gestion des risques expérimenté par des architectes »

Étude de cas : Le programme « Somos Barrios sin Riesgo de Desastre » à Lima au Pérou

Johanna AGUSTINI QUIROZ - Architecte DE
Sous la direction de Sarra Kasri

Le 1er octobre à 9h. Salle 6
à l'École d'Architecture Paris - Belleville (ENSAPB)

Membres du jury:
Sarra Kasri
Cyrille Hanappe
Pascal Chombart de Lauwe



Les récents événements catastrophiques de forte intensité nous ont montré que la catastrophe touche davantage les villes qui n'ont pas intégré la gestion du risque dans leur politique d'aménagement, et plus spécifiquement les habitants les plus vulnérables. A la différence des territoires urbains réglementaires, qui s'étalent suivant un processus de planification et des normes bien codifiées, les quartiers spontanés sont des structures vulnérables dès leurs origines. En effet, ces territoires se développent de manière informelle et spontanée dans sur les marges de la ville hors des normes et des réglementations, ce qui rend difficile une gestion préalable des risques.

Au Pérou, la limite entre les villes et les bidonvilles est floue, car elle dépend du statut juridique des quartiers. La situation actuelle devient plus compliquée puisqu'un processus de formalisation des bidonvilles est en cours. Ceci signifie que des anciens bidonvilles deviennent des extensions intégrées des villes, sans que ceci signifie leur mise aux normes réglementaires.

Par ailleurs, plusieurs actions sont entreprises pour réduire la vulnérabilité de ces bidonvilles. Dans ce sens, la réglementation s'est imposée, prenant la forme d'études, de diagnostics, de cartes d'usage de sol, de préconisations, de recommandations et même des projets de relocalisations sont en cours. Cependant, malgré ces efforts, la ville continue à s'étaler sur des zones à risque. Dernièrement, des nouvelles réponses techniques ont commencé à être mises en œuvre. Les mailles géodynamiques installées sur les flancs de collines en sont le meilleur exemple. Cependant, bien qu'elles aient réduit les pertes lors de la catastrophe de 2017, et qu'elles constituent des réponses visibles sur le court

terme, ces approches techniques ne gèrent qu'une partie de la problématique des risques.

Face à ces constats, une interrogation sur les réponses mise en œuvre pour la gestion des risques me semble indispensable. Et dans quelle mesure, la réglementation peut-elle se greffer et exister dans un contexte informel caractérisé fondamentalement par d'autres normes sociales informelles ?

Pour apporter des éléments de réponse à cette question, ma mise en situation professionnelle au Centre d'études et prévention de désastres (PREDES) constitue une expérience précieuse. Il s'agit d'une ONG péruvienne, la 1ère d'Amérique Latine, spécialiste des catastrophes. PREDES m'a proposé de collaborer dans un programme de réductions des risques qu'ils mènent dans un district de la banlieue de Lima.

Le district étudié est Independencia. Ce nouveau district de Lima s'est constitué à l'origine par un ensemble d'occupations informelles en 1964. Depuis, son développement a été à la fois spontané et géré par les différentes autorités locales. Aujourd'hui, le district continue à s'étendre et à défaut d'espace, de nouveaux bidonvilles apparaissent sur des zones à risque, notamment sur les flancs des collines. Face à un tel scénario où le développement urbain jongle entre légal et illégal, dans quelle mesure, l'architecte peut-il se servir de la réglementation pour agir dans ce contexte informel ?

